

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA  
REHABILITATION DE LOGEMENT

Service Urbanisme opérationnel  
N° 2017-D-161

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ⇒ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du Conseil au Président, modifiée par la délibération n°186 du 30 mars 2017,
- ⇒ VU, l'arrêté n°52 du 14 mars 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, vice-Président en charge de la prospective territoriale, du schéma directeur du commerce, du programme local de l'habitat, de l'application du droit des sols et du schéma de cohérence territoriale, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

**Article 1er** – Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général – Habiter Mieux (P.I.G. « Habiter Mieux ») et dans le cadre des nouvelles modalités prévues dans la délibération 2015.10.345.

**Article 2** – Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 29 923 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul de l'ANAH.

**Article 3** – La dépense est inscrite au budget principal – article 204 2170.

**Article 4** – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à (aux) (l') intéressé(s).

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

## Annexe

Nom du propriétaire	Adresse des travaux	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême	
			Taux	Montant
Monsieur et Madame OKBA Abdellah	7 Impasse du Marais 16400 LA COURONNE	20 000 €	10%	2 000 €
Madame THUILLIER Vanessa et Monsieur CAMUS Arnaud	43 Avenue de la République 16470 SAINT MICHEL	20 000 €	10%	2 000 €
Monsieur et Madame OMAR Shimal	9 Rue Emile Roux 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	19 966,86 €	10%	1 996,69 €
Monsieur CHIKOU Aïssa	6 Rue des Sports 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC	20 000 €	10%	2 000 €
Madame LAAMOURI Naïma	68 Route des Fours à Chaux 16160 GOND PONTOUVRE	20 000 €	10%	2 000 €
Madame LAPOUGE Marie France	100 Rue du Tridou 16730 FLEAC	15 323,45 €	10%	1 532,35 €
Madame Marie-Astrid MOREAU	40 Rue de Basseau 16000 ANGOULEME	7 087,08 €	10%	708,71 €
Monsieur PASCAUD Jean- Claude	4 Rue du Clos de Maine de Brie 16000 ANGOULEME	9 629,56 €	10%	962,96 €
Monsieur et Madame AUBRY Dominique	666 Rue Chantefleurs 16600 RUELLE SUR TOUVRE	20 000 €	10%	2 000 €
Madame SOEKARNO Clotilde	26 Rue Jean Chabaneix 16000 ANGOULEME	11 723,29 €	10%	1 172,33 €
Monsieur SAUVESTRE Stéphane	24 Place de l'Eglise 16600 RUELLE SUR TOUVRE	3 553,48 €	10%	355,35 €
Monsieur FERCHICHI Jamel	23 Route de Vars 16160 GOND PONTOUVRE	20 000 €	10 %	2 000 €
Monsieur et Madame BOUAZZA Larbi	20 Lot Charles Péguy 16000 ANGOULEME	16 931,94 €	10 %	1 693,19 €
Madame BAYARD Adeline	12 Rue des cinq journaux 16400 LA COURONNE	15 010,63 €	10%	1 501,06 €
Monsieur et Madame FORT Thomas	21 Route des Cèdres 16600 MORNAC	20 000 €	10 %	2 000 €

Monsieur et Madame KANE Seyni	29 Rue Jean Chabaneix 16000 ANGOULEME	20 000 €	10 %	2 000 €
Monsieur LEKFIF Abdelkader	3 Chemin des Lamberts 16000 ANGOULEME	20 000 €	10 %	2 000 €
Monsieur NATUREL Dimitri	21 Rue du Lieutenant Bourdoiseau 16 000 ANGOULEME	20 000 €	10 %	2 000 €
<b>TOTAL</b>		299 226,29 €	<b>10 %</b>	29 922,64 €